

67342



Distr.
LIMITÉE

E/ECA/PSD.4/52
23 janvier 1986

~~FRANCAIS~~
Original : ANGLAIS

NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatrième session de la Conférence commune
des planificateurs, statisticiens et
démographes africains

Addis Abeba, Ethiopie, 3-12 mars 1986

RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME CONCERNANT LA MISE
EN PLACE DE SERVICES DE COMPTABILITE NATIONALE

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1	1
II. HISTORIQUE ET FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CEA	1	2 - 4
III. ACTIVITES ENTREPRISES DEPUIS 1981	1 - 2	5 - 6
IV. ABOUTISSEMENT DES ACTIVITES	2 - 3	7 - 8
V. IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT D'UNE COMPTABILITE NATIONALE	3 - 4	9 - 12
VI. PROGRAMMES DE COLLECTE DES DONNEES	4	13 - 15
VII. ROLE DES SERVICES CONSULTATIFS FOURNIS PAR LA CEA	5 - 6	16 - 18
VIII. ACTIVITES PROPOSEES	6 - 7	19
IX. APPORTS	7	20 - 21
X. REVISION DU SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE	7	22

ANNEXE I : Répartition des jours de mission

INTRODUCTION

1. En 1981-82, la Commission économique pour l'Afrique a examiné l'état de la comptabilité nationale dans les pays africains et mis au point un certain nombre de propositions concernant ces services, propositions publiées sous le titre "Programme concernant la mise en place de services de comptabilité nationale". Le présent document analyse la situation quatre ans après la formulation de ce programme ainsi que les perspectives pour l'avenir immédiat.

HISTORIQUE ET FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CEA

2. La CEA a, particulièrement depuis 1969, entrepris de nombreuses missions auprès des pays africains en vue de faire connaître le Système de comptabilité nationale de l'ONU (SCN), de les aider à adopter ce Système, de dispenser une formation sur le lieu de travail et, très souvent, d'établir les estimations.

3. En 1978, ces activités ont été renforcées grâce à un projet financé par le PNUD visant à aider les pays les moins avancés et les pays nouvellement indépendants d'Afrique à développer leurs statistiques économiques, et plus particulièrement la comptabilité nationale. Une somme de 350 000 dollars des Etats-Unis a été allouée pour les activités des deux premières années à partir du deuxième semestre 1979. A la fin de 1981, les dépenses au titre de ce projet s'élevaient à 240 000 dollars, couvrant principalement le traitement du conseiller régional ainsi que le stage de formation de groupe tenu à Rabat en 1980.

4. Au début de 1982, devant l'impossibilité de mobiliser des fonds du PNUD, la CEA a repris à son compte le financement du poste de conseiller régional au titre de son programme ordinaire de coopération technique. Le projet du PNUD a pu être prolongé mais les décaissements ont enregistré une chute brutale. Un nouveau projet de budget a été déposé à la même période, portant sur sept ans à partir de l'exercice 1982/83, d'un montant de 400 000 dollars pour l'exercice initial, devant passer à 700 000 dollars en 1988/89 (compte tenu d'une inflation projetée de 10 p. 100 par an). Toutefois, les efforts en vue de mobiliser un financement, particulièrement auprès de la Banque mondiale, sont restés sans effet. Il a donc fallu restreindre les activités du service consultatif pour n'effectuer que celles financées par la CEA (d'un montant approximatif de 120 000 dollars en 1985/86) et par les fonds restants au titre du projet du PNUD.

ACTIVITES ENTREPRISES DEPUIS 1981

5. Les principales activités accomplies au titre de ce projet ont consisté en plusieurs missions à court terme effectuées dans divers pays africains, auxquelles se sont ajoutés des travaux réalisés au siège de la CEA. On trouvera ci-dessous un tableau des missions entreprises de 1981 à 1985.

Année	Pays d'expression française	Pays d'expression anglaise*
1981	4	7
1982	2	6
1983	3	8
1984	3	4
1985	1	5
<u>Total</u>	13	30
Nombre de pays visités	8	15
Nombre de journées	184	380

*L'île de Zanzibar, bien que faisant partie de la République-Unie de Tanzanie, a fait l'objet d'un traitement distinct, étant donné que sa comptabilité nationale est distincte de celle du reste de la République-Unie de Tanzanie.

On trouvera à l'Annexe I des informations plus détaillées à cet égard. La disparité entre le nombre des missions effectuées dans les pays d'expression française et celles dans les pays d'expression anglaise s'explique par le fait que jusqu'en juin 1984 le conseiller régional était anglophone; en outre, 12 mois se sont écoulés avant qu'il ne soit remplacé par le conseiller actuellement en poste. Quatre des missions dans les pays d'expression française ont été effectuées par un consultant et les 9 autres par un fonctionnaire de la CEA. Toutes les missions dans les pays d'expression anglaise ont été effectuées par le conseiller régional, à l'exception de deux d'entre elles, qui ont été menées par un fonctionnaire de la CEA.

6. Parmi les autres activités, il faut noter la participation à un certain nombre de réunions internationales, notamment celle qui s'est tenue au Cameroun en novembre 1982, ainsi que, en septembre-octobre 1985, deux séminaires de formation tenus à Addis Abeba (l'un en anglais et l'autre en français) auxquels ont participé 26 stagiaires provenant de 15 pays.

ABOUTISSEMENT DES ACTIVITES

7. Les chiffres montrent qu'au cours des cinq années écoulées, des missions d'une durée moyenne de trois semaines et demi ont été effectuées dans 23 pays. Le temps maximum passé dans un pays donnée a été de 54 jours, soit un peu moins de 8 semaines. Il s'agit de toute évidence d'un apport relativement faible et il est difficile de dire dans quelle mesure cela a accéléré la réalisation des objectifs fixés. Il est à noter toutefois que les missions ont été complétées, dans une large mesure, par des travaux effectués au siège de la CEA (cependant, il n'a été réalisé aucune étude permettant de mettre à jour les données obtenues en 1981).

8. Il semble que la plupart des problèmes relevés à cette date persistent, notamment en ce qui concerne :

- a) La rotation rapide des cadres;
- b) Le manque de ressources pour recueillir des données de base;
- c) Le peu d'importance accordée à l'utilisation de données économiques intégrées.

Le Programme concernant la mise en place de services de comptabilité nationale ne peut, en soi, résoudre ces problèmes. Toutefois, il est évident que dans de nombreux pays, la situation aurait été bien plus grave si les activités décrites ci-dessus n'avaient pas été effectuées. C'est ainsi que l'on a pu donner des indications sur les statistiques requises; formuler des programmes de travail; mettre au point des méthodes d'établissement des estimations; calculer ces estimations; et, enfin, dispenser une formation. Malgré tous les problèmes qui se posent, les pays sont aujourd'hui en mesure d'établir une comptabilité nationale.

IMPORTANCE DE L'ETABLISSEMENT D'UNE COMPTABILITE NATIONALE

9. Malgré les problèmes que pose son utilisation en tant qu'indicateur du développement, le revenu national global (ou le PIB, auquel il est étroitement lié) est constamment utilisé à de nombreuses fins. Des estimations du PIB fiables et présentées en temps voulu font partie, virtuellement dans tous les pays, des données statistiques indispensables.

10. La comptabilité nationale, toutefois, ne se limite pas au calcul du PIB. Elle constitue un cadre cohérent qui permet de recueillir, présenter et analyser les données économiques. Le Système de comptabilité nationale de l'ONU inclut les comptes relatifs à la production et aux biens et services marchands; les tableaux d'entrées-sorties; les comptes de revenu et dépenses des secteurs institutionnels; l'analyse de dépenses et finances publiques; les comptes de capital; les variations des créances et engagements; d'actifs et aux passifs; et, enfin la balance des paiements (comptes des opérations avec l'extérieur).

11. Très peu de pays établissent une comptabilité nationale aussi détaillée (à laquelle on pourrait d'ailleurs ajouter les comptes de patrimoine, les comptes relatifs à la répartition des revenus, les comptes régionaux, etc.). Beaucoup de pays industrialisés calculent bon nombre de ces données; il revient, toutefois, à chaque pays de décider quelles sont les données de base les plus importantes en fonction de la situation et de ses besoins particuliers. Certains calculs sont souvent souhaitables pour améliorer la qualité des agrégats (comme le PIB) indépendamment de leur valeur intrinsèque.

12. Etant donné les problèmes économiques auxquels de nombreux pays africains doivent faire face, il importe de distinguer entre deux sortes de données économiques essentielles. Tout d'abord, il est nécessaire de disposer de données relatives aux aspects majeurs de l'économie (exportations, production agricole, prix, revenu et dépenses publiques, etc.) afin de pouvoir discerner les tendances et prendre des mesures appropriées. En second lieu, il faut mettre en place une base de données structurelles pour l'analyse des politiques budgétaires et politiques de développement et de leurs effets sur l'ensemble de l'économie.

PROGRAMMES DE COLLECTE DES DONNEES

13. L'établissement de la comptabilité nationale passe par la compilation du plus grand nombre possible de données à partir de sources différentes en vue de présenter un tableau cohérent de l'ensemble de l'économie et de l'évolution économique. Il s'agit là d'une activité qui ne s'apparente que peu à celle d'un organisme national de la statistique. Il s'agit en effet d'utiliser les données que ces organismes peuvent fournir : dans une large mesure, la fiabilité et l'opportunité de la comptabilité nationale en dépend. En d'autres termes, la fiabilité et l'opportunité de la comptabilité nationale permet de se faire une idée de l'état des statistiques économiques du pays.

14. Cela a d'importantes incidences sur la gestion des programmes de collecte de données économiques. L'efficacité de ces programmes est proportionnelle à la façon dont ils répondent aux besoins en matière de comptabilité nationale. Certes, la plupart des données nécessaires à l'établissement de la comptabilité nationale peuvent et doivent être recueillies pour leur valeur intrinsèque, mais leur utilité pour l'établissement de la comptabilité nationale est un indicateur excellent de leur valeur.

15. Il convient donc que l'établissement de la comptabilité nationale jouisse d'un statut tout particulier au sein de l'organisation statistique et joue un rôle primordial lors de l'élaboration des programmes et de l'établissement d'un ordre de priorité en matière de collecte des statistiques, faute de quoi la comptabilité nationale ne sera que de peu d'utilité et le programme global de collecte des données ne sera ni pertinent ni équilibré. La mise en place de services de comptabilité nationale ne se limite donc pas à l'élaboration de concepts ou de techniques permettant d'établir des estimations. C'est même là l'un de ses aspects les moins importants. Ce qui importe, c'est la mise au point de statistiques économiques détaillées, équilibrées et rentables, tant pour l'établissement de la comptabilité nationale que pour d'autres fins.

ROLE DES SERVICES CONSULTATIFS FOURNIS PAR LA CEA

16. Il convient de se demander à nouveau comment les services consultatifs que fournit la CEA peuvent contribuer à la réalisation des objectifs globaux du Programme concernant la mise en place de services de comptabilité nationale, à savoir le renforcement des organismes nationaux de la statistique afin qu'ils puissent fournir en temps voulu des statistiques économiques fiables et utiles à l'établissement de la comptabilité nationale.

17. Il importe à cet égard de tenir compte des activités d'autres organismes et notamment des projets de pays en ce domaine. Etant donné les maigres ressources dont on dispose pour l'établissement de statistiques, la réalisation de l'objectif du Programme passe par la mise en place d'une coopération optimale. Il faut donc avant tout accorder la priorité à l'assistance aux pays qui :

- a) Ne disposent d'experts internationaux en matière de comptabilité nationale;
- b) Ne reçoivent pas d'assistance d'autres institutions.

Ces pays auront besoin d'un soutien direct considérable ainsi que d'une formation sur le lieu de travail, ce que la CEA peut fournir grâce à des missions de courte durée, de façon à ce que les spécialistes nationaux soient encouragés à ne dépendre que d'eux-mêmes et de moins en moins d'experts internationaux.

18. Grâce à l'assistance de la CEA on peut prévoir que, dans ces pays :

- a) Il sera possible de mieux définir les besoins des planificateurs et des responsables chargés d'établir la comptabilité nationale et de mieux y répondre;
- b) De meilleures techniques de présentation et de diffusion des données seront mises au point et utilisées;
- c) Des programmes complémentaires de collecte des données seront mis au point et que seront présentées, si nécessaire, des propositions relatives à d'autres programmes plus détaillés;
- d) Les données ainsi recueillies (par exemple à partir des enquêtes sur les ménages) seront utilisées de façon optimale;
- e) Les estimations seront produites en temps voulu;
- f) Les techniques d'estimation auront été améliorées et documentées;

- g) Les spécialistes de la comptabilité nationale et autres auront une vue plus claire des objectifs, des techniques et des données nécessaires à l'établissement de cette comptabilité et joueront un plus grand rôle dans la planification et la prise de décisions.

En outre, on pourrait se fixer comme objectifs supplémentaires :

- h) De définir, mettre au point et promouvoir l'utilisation plus rationnelle des techniques modernes d'information;
- i) D'encourager une meilleure utilisation des données en sensibilisant les spécialistes à l'utilisation de techniques d'analyse appropriées (utilisation des matrices de comptabilité sociale, de modèles économétriques, etc.).

ACTIVITES PROPOSEES

19. Le gros des activités au titre des services consultatifs dispensés par la CEA portera sur l'organisation de missions dans les pays participants et la formulation de recommandations appropriées. Selon les cas, il faudra :

- établir, avec les utilisateurs, une liste des données requises; rechercher le meilleur moyen de diffuser l'information; mettre au point la présentation des tableaux et rapports;
- définir des procédures simples de collecte et de rassemblement des données; recommander une réforme des procédures actuellement utilisées; présenter des propositions en vue de la mise en place de programmes de collecte des données à grande échelle;
- aider à la mise en place et au suivi de programmes de travail;
- mettre au point ou modifier et documenter les techniques d'établissement des estimations;
- entreprendre, si possible avec d'autres, la compilation de séries de données plus détaillées (données de référence);
- former, par l'exemple et la théorie, les spécialistes nationaux à tous les aspects de la comptabilité nationale;
- renforcer la coopération entre les spécialistes chargés de l'établissement des données et les utilisateurs.

En outre, il faudra organiser des séminaires et des stages de formation plus structurés et tester les diverses technologies de l'information.

APPORTS

20. A l'heure actuelle, les apports sont les suivants : un conseiller régional disposant de fonds pour couvrir les frais de voyages et de services de secrétariat (fournis par la CEA) ainsi que des fonds restants au titre du projet du PNUD pour l'assistance aux PMA et aux pays nouvellement indépendants. Il est possible de renforcer l'équipe chargée de la comptabilité nationale à la CEA, deux postes de la catégorie P3 étant vacants depuis peu. Bien que ces fonctionnaires s'occupent avant tout de mettre à la disposition d'utilisateurs de la CEA et d'autres organismes, par l'intermédiaire de la banque de données de la CEA, toutes les données relatives à la comptabilité nationale, il est prévu qu'ils entreprendront quelques missions qui viendront s'ajouter à celles effectuées par le conseiller régional.

21. Le processus de recrutement d'un consultant francophone en vue d'effectuer des missions dans deux ou trois pays d'expression française en 1986 est en bonne voie. Ces frais seront payés au titre du projet du PNUD, dont le descriptif est actuellement révisé en fonction des résultats obtenus en 1985. Ces fonds seront sans doute épuisés d'ici la fin de l'année 1987. Il faut donc procéder à une réévaluation de la situation au cours des douze prochains mois en vue de mobiliser un financement supplémentaire pour la poursuite des activités décrites ci-dessus.

REVISION DU SYSTEME DE COMPTABILITE NATIONALE

22. Il est proposé de tenir un séminaire sur la révision du Système de comptabilité nationale de l'ONU en septembre 1986 afin que soit prise en compte l'opinion collective des spécialistes africains en ce domaine. Des efforts sont déployés en vue de mobiliser un financement distinct pour que puissent participer à ce séminaire le plus grand nombre possible de spécialistes africains.

Répartition des jours de mission

Pays	1981	1982	1983	1984	1985	Total
Bénin	7					7
Comores			24			24
Djibouti		17	15			32
Guinée équatoriale	7					7
Guinée	18			20		38
Mali				17		17
Mauritanie	13					13
Rwanda		22		16	8	46
Sous-total	45	39	39	53	8	184
Botswana	15	15				30
Gambie		10	9			19
Ghana		6				6
Lesotho	12		32			44
Libéria			15			15
Malawi	19					19
Sierra Leone		4			16	20
Somalie					27	27
Soudan	17					17
Swaziland	20		18	16		54
République-Unie de Tanzanie (sans Zanzibar)	8		8	17	2	35
République-Unie de Tanzanie (Zanzibar uniquement)			26	14	14	54
Ouganda		11				11
Zambie		7				7
Zimbabwe	22					22
Sous-total	113	53	108	47	59	380
Total-général	158	92	147	100	67	564